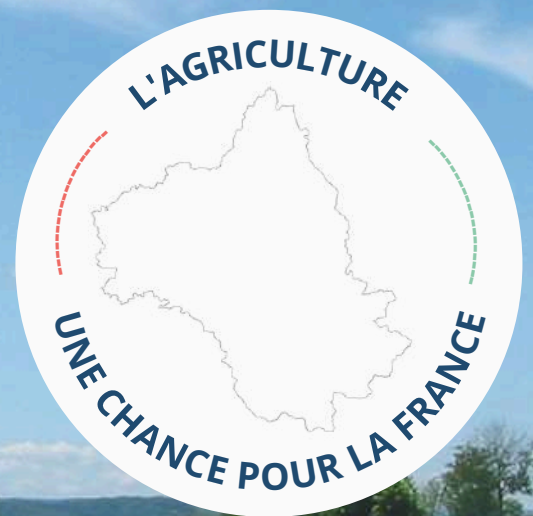


Défendons l'élevage aveyronnais



DÉFENDONS L'ÉLEVAGE AVEYRONNAIS !

Pression administrative, augmentation massive des contraintes sur les exploitations (environnement, zone vulnérable, contrôles en tout genre,...), paiements PAC en retard pour certains, hausse des charges, non application de la loi Egalim, accords commerciaux sans clauses miroirs, poids du sanitaire... voilà quelques exemples des problèmes que subissaient les agriculteurs aveyronnais il y a un an et qu'ils subissent toujours car RIEN N'A CHANGÉ !

Nous sommes toujours dans l'attente de la concrétisation des annonces politiques de début 2024 dont le plan élevage.

QUEL AVENIR POUR NOS ÉLEVAGES ET POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ?

L'agriculture aveyronnaise a besoin d'un signal fort de la France et de l'Europe ! Pour le moment nous avons juste le sentiment que le gouvernement nous balade alors que nous attendons :

- Des mesures conjoncturelles et de trésorerie ;
- Une simplification administrative drastique ;
- Une stratégie sanitaire ;
- Une cohérence européenne et mondiale sur les normes et les réglementations ;





Augmentation des charges

Le fermage

Cette année encore, l'indice du fermage est en hausse et ce pour la 6ème année consécutive. Pour les baux signés en 2019, c'est une hausse de 19 % que les agriculteurs ont dû encaisser sans que leurs produits agricoles soient pour autant mieux valorisés.

Après des mobilisations sans précédent, l'élevage français est mis à mal par des crises sanitaires et une pression administrative qui malgré les promesses ne faiblit absolument pas. Est-ce le bon moment pour continuer d'augmenter perpétuellement leurs charges ?

L'État ne peut pas d'une part s'afficher à leurs côtés pour défendre des mesures de simplification et d'autre part les assassiner par une règle bête et méchante de calcul qui génère encore et toujours plus de charges. La rentabilité de la terre agricole ne peut pas être décrétée par des calculs administratifs alors que les agriculteurs eux même ont des difficultés à rendre leurs exploitations rentables. Il ne faudrait pas que les agriculteurs puissent profiter du peu de marge qu'ils pourraient dégager...

La Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)

En 2024, la taxe foncière a augmenté de 3,9 %. Ce taux correspond à l'inflation annuelle mesurée en novembre 2023. Les exploitants avaient déjà connu une hausse record en 2023 (+7,1%). Au vu du nombre de charges subies par les exploitations agricoles, la facture est élevée.

Nos demandes sur la TFNB :

- Une exonération simple pour tous, au vue des problèmes sanitaires sur l'élevage et les pertes inhérentes (avortements, perte de productions) qui touchent énormément d'élevages.



Les accords internationaux - clauses miroirs

Mercosur : vers une finalisation dans les prochaines semaines ?

Il y a plusieurs semaines, la Commission européenne a accéléré les contacts avec les pays partenaires du Mercosur, et les informations en circulation faisaient état de la possibilité d'un accord à l'occasion du Sommet du G20 qui s'est déroulé au Brésil, les 18 et 19 novembre.

Dans ce contexte, la FDSEA et les JA demandaient et demandent toujours l'arrêt total des négociations avec le Mercosur, pour les raisons suivantes :

- Le projet d'accord offre des concessions majeures en termes de volumes de contingents, alors même qu'aucune mesure de réciprocité concernant les conditions de production n'est incluse, au détriment de notre souveraineté alimentaire, de nos économies et de la santé du consommateur !
- Il est nécessaire de négocier des clauses de sauvegarde plus efficaces et opérationnelles.
- Il faut mettre en place des clauses miroirs effectives et les outils pour les contrôler de manière stricte, afin d'éviter tout risque de distorsion de concurrence et de baisse des prix au sein du marché unique européen.
- Le volet commercial de l'accord Mercosur ne doit pas faire l'objet d'une application provisoire avant la conclusion des procédures de ratification par tous les parlements des états membres.
- La perspective d'un fonds d'indemnisation des agriculteurs est inacceptable pour les agriculteurs français.

Le 19 novembre dernier, le gouvernement a annoncé vouloir inscrire à l'ordre du jour du Parlement un débat sur le traité de libre-échange conclu entre l'Union européenne et les pays latino-américains du Mercosur. À l'Assemblée nationale, le sujet a été débattu hier, mardi 26 novembre, les députés ont rejeté le traité de libre-échange dans sa version actuelle.

Le sujet est débattu aujourd'hui au Sénat.



La pression administrative

Les agricultrices et agriculteurs sont confrontés à un nombre incalculable de réglementations.

On nous avait déjà promis un choc, un plan il y a quelques années. Quand les responsables publics nous ont promis des mesures de simplification en janvier dernier nos espoirs de concrétisation n'étaient pas au plus haut. Nous ne pensions pas quand même que l'Union Européenne irait plus vite que l'Etat français ! A chaque réforme, réglementation, la charge s'alourdit un peu plus. Il devient alors de plus en plus difficile de les appréhender toutes (même pour les agents de l'administration d'ailleurs !). Dans cette confusion générale, certaines mesures demandées sont en plus incohérentes et vont à l'inverse des objectifs visés.

Le dernier Conseil supérieur d'orientation s'est réuni en juin dernier. Depuis la question de la simplification est au banc des absents. Il ne s'agit pourtant pas ici de contraintes budgétaires puisque nous demandons moins de travail à l'Etat. L'absence de réponse globale de la part du gouvernement sur ce sujet est INACCPETABLE. C'est à se demander à qui profite le crime de trop de lourdeur administrative pour que le sujet stagne toujours plus d'un an après nos premières alertes. En la matière, les exemples sont légion.

Il aurait été pourtant simple de permettre aux éleveurs de décaler la date d'un contrôle pour une autre raison que la force majeure. Ils ont aussi le droit de prendre des vacances loin de leurs exploitations. Il aurait été audacieux de supprimer l'autorisation nécessaire à l'entretien des drains alors que ces derniers ont déjà été autorisés par l'administration. Il aurait été louable que les branches de l'administration ne demandent pas les mêmes pièces justificatives pour un même agriculteur !

Nous exigeons ici que l'ensemble des travaux, menés en début d'année par les professionnels de recensement des formalités ubuesques, soit utilisé pour arriver ENFIN à ce grand choc de simplification.



Prédation

Le loup, les vautours : des espèces protégées mais qui ne sont plus en danger !

Le cadre juridique international, communautaire et national particulièrement contraignant a permis à ces espèces de se développer jusqu'à atteindre un état de conservation plus que satisfaisant.

Ainsi, en France, le loup s'est déployé sur plus de 50 départements en 2022 (contre 9 en 2011), dont l'Aveyron.

Pour les vautours fauves, les derniers chiffres soulignent une population dynamique et en constante augmentation. De 200 couples présents en 2010, nous sommes passés à plus 905 couples reproducteurs en 2022. Soit une augmentation de plus de 80 couples de plus tous les ans. Il faut rajouter à ces effectifs, les jeunes et vieux oiseaux non comptabilisés dans le nombre de couples. Au total, plus de 3600 oiseaux sont présents en Aveyron.

L'accroissement des populations de ces prédateurs est incompatible avec l'élevage.

La prédation condamne les activités d'élevage et pastorales et contraint les éleveurs à modifier leurs pratiques d'élevage.

Ainsi, les animaux sont plus longtemps enfermés et certains éleveurs ne souhaitent même plus les faire pâturer. La présence des prédateurs est également vécue comme un traumatisme pour les éleveurs. Une étude menée par l'INRAE souligne ainsi que l'angoisse est prédominante chez les professionnels interrogés et a un impact sur leur vie personnelle et familiale.

Les conséquences physiques et psychologiques des attaques peuvent pousser certains éleveurs à quitter la profession. Ainsi, face aux difficultés récurrentes qu'ils rencontrent et à l'absence de solutions proposées par l'État, la question du renouvellement des générations se pose de manière urgente !





D'autres conséquences résultent directement de la présence de ces grands prédateurs

La stricte protection de ces espèces et leur progression sur le territoire engendrent des dépenses publiques démesurées et croissantes.

Dans le rapport d'information relatif « aux conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national » présenté par Madame Emilie Bonnivard, députée de Savoie, en février 2022, il apparaît que le coût global annuel engendré par la prédation s'élevait en 2020 à près de 60 millions d'euros, dont 11 millions affectés aux dépenses de personnel.

Des actions indispensables

Des expertises scientifiques ont démontré que la viabilité du loup en France était atteinte avec 500 individus. Il est par conséquent nécessaire de stabiliser la population à ce niveau-là et plus globalement d'apprécier cette viabilité à l'échelle européenne où sont recensés plus de 20 000 loups.

Tous les éleveurs d'un territoire sur lequel une attaque de loups a été observée doivent pouvoir disposer de tirs de défense pour protéger leur troupeau. À cet effet, ils doivent par ailleurs être autorisés à disposer d'armes à visée nocturne.

Dans le cadre du plan 2024/2029, la profession agricole sollicite une révision en profondeur des Plans nationaux d'actions qui ne doivent plus être des plans de gestion mais au contraire des plans de régulation des grands prédateurs y compris le vautour. Conformément aux engagements pris par le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, il convient d'engager sans tarder une révision de la Convention de Berne ainsi que la Directive Habitats conduisant ainsi au déclassement nécessaire des espèces de prédateurs qui ne sont plus menacés de disparition.



Nos demandes sur la prédation :

Sur un plan général :

- Réguler les populations de tous les prédateurs au niveau national et européen.
- Réviser les plans nationaux d'actions afin qu'ils s'inscrivent dans une perspective de régulation et non de développement.
- Engager, immédiatement, la révision de la Convention de Berne et de la Directive Habitats pour déclasser les prédateurs qui ne sont plus menacés de disparition.

SUR LE LOUP :

- Le maintien de la zone difficilement protégeable et la possibilité de tirs de défense simple et de défense renforcée valables durant toute la campagne sans restriction, ni priorisation pour assurer la défense des troupeaux.
- En complément des tirs de défense accordés aux éleveurs, il est nécessaire de pouvoir prélever des meutes entières.
- La possibilité pour les éleveurs, ayant suivi une formation, d'avoir des armes dotées de lunettes à visée nocturne, limitées aujourd'hui aux seuls lieutenants de louveterie.

SUR LES VAUTOURS :



- Des tirs d'effarouchement pour permettre la protection des troupeaux et des éleveurs.
- Une vraie gestion de l'espèce par la LPO pour répondre à nos problématiques. A défaut d'une écoute et d'accords pour remédier à la pression des prédateurs, un changement de gestionnaire sur l'espèce devra avoir lieu.
- Les agriculteurs remontent des points d'eau souillés, de nombreuses plumes laissées par les animaux après leur passage et de fortes odeurs. Une évaluation du risque sanitaire doit être engagée par l'Etat.





MHE et FCO

Maladie Hémorragique Épizootique

Au 6 novembre, 282 foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) ont été identifiés en Aveyron.

Les premiers foyers sur le département, fin août, ont entraîné une extension de la zone régulée vers l'est de la France . Ils n'ont cependant pas induit (en dehors des foyers) de contraintes complémentaires pour les éleveurs ; tout le département étant en Zone Régulée (ZR).

Au niveau national, entre le 1er juin et le 21 novembre, 3 099 foyers de MHE ont été recensés. Les départements touchés par la MHE depuis son émergence en 2023 en France sont :

- Haute-Garonne,
- Gers,
- Pyrénées-Atlantiques,
- Hautes-Pyrénées,
- Landes,
- Maine-et-Loire,
- Pyrénées Orientales,
- Ariège,
- Dordogne,
- Tarn,
- Tarn-et-Garonne,
- Aude,
- Aveyron,
- Loire-Atlantique,
- Lot,
- Lot-et-Garonne,
- Hérault,
- Vendée,
- Vienne,
- Indre-et-Loire,
- Sarthe,
- Cantal,
- Charente,
- Charente Maritime,
- Creuse,
- Cher,
- Lozère,
- Morbihan,
- Ille-et-Vilaine,
- Mayenne.





Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 3

Le 5 août, un premier foyer FCO sérotype 3 a été confirmé en France dans le département du Nord. Au 21 novembre, 7 935 foyers étaient recensés, répartis dans les départements suivant :

- Aisne,
- Ardennes,
- Haute-Marne,
- Marne,
- Meurthe et Moselle,
- Meuse,
- Moselle,
- Nord,
- Oise,
- Orne,
- Pas-de-Calais,
- Saône-et-Loire,
- Somme,
- Aube,
- Doubs,
- Nièvre,
- Haute-Saône,
- Sarthe,
- Yonne,
- Cher,
- Eure-et-Loire
- Loiret,
- Mayenne,
- Seine-Maritime,
- Indre-et-Loire,
- Loir-et-Cher,
- Eure,
- Jura,
- Ain,
- Ardèche,
- Charente-Maritime,
- Corrèze,
- Loire,
- Haute-Savoie,
- Essonne,
- Calvados,
- Vendée,
- Val-d'Oise,
- Tarn-et-Garonne,
- Yvelines,
- Isère,
- Maine-et-Loire,
- Puy-de-Dôme,
- Gironde,
- Lozère,
- Corse du Sud.

Les vaccins FCO-3 permettent de diminuer les symptômes sans pour autant réduire la virémie.

La vaccination ne vise pas à ralentir la propagation de la maladie mais à réduire l'impact de la maladie. La vaccination est l'unique moyen d'assurer, en préventif, une protection du cheptel.

Comme pour la MHE, les animaux peuvent circuler librement à l'intérieur de la zone.

La sortie des animaux de cette zone régulée est autorisée sous certaines conditions notamment une désinsectisation attestée (moyen des transports et animaux) et test PCR négatif avant départ.



Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 8

La FCO sérotype 8, apparue en août 2023 dans notre département a repris sa circulation au cours de l'été 2024 (depuis août 2024 sur notre département). Au 6 novembre, l'Aveyron dénombre 148 foyers FCO 8 confirmés et 46 en attente de sérotypage.

À aujourd'hui, l'inquiétude se porte sur le nombre de vaccins disponibles.





Des mesures urgentes et toujours attendus

Les mesures que nous demandons :

1- Commandes de vaccins : l'État doit passer des commandes urgemment afin de garantir une mise en œuvre rapide et en quantité suffisante des campagnes de vaccination.

Seul l'Etat peut aujourd'hui déclencher auprès des laboratoires la production de vaccins en nombre suffisant et dans des délais de livraisons au plus vite...

2- Financement des vaccins : l'État doit prendre en charge le financement des vaccins contre la FCO quel que soit le sérotype et la MHE pour tout le territoire national.

L'Aveyron comptabilise :

- 2 844 élevages ovins pour un cheptel de 573 088 (ovins lait) et 100 956 (ovins viande) ;
- 280 élevages caprins pour un cheptel mère d'environ 57 858. Pour la FCO, les chèvres ne sont quasiment pas affectées par la FCO néanmoins, aucun vaccin n'est autorisé pour ce type d'animal.
- 4 521 élevage4 de bovins pour un cheptel mère de
 - 42 639 vaches laitières
 - 150 173 vaches allaitantes

=> Soit un total de 421 440 de bovins.

3- Conditions de circulation des animaux : l'État doit négocier des conditions aux échanges avec tous les États membres de l'UE et les pays tiers, afin que les animaux puissent circuler librement après désinsectisation et obtention d'un test PCR négatif.

4- Indemnisation des pertes : l'État doit garantir l'indemnisation de toutes les pertes subies (baisse de production laitière, avortement, mortalité des animaux) par les éleveurs et ce quel que soit le sérotype et la maladie).





L'importance d'une stratégie vectorielle

Aujourd'hui les agriculteurs sont confrontés à la FCO et à la MHE mais demain de nouvelles maladies feront leur apparition. Il est donc important que l'État se prépare à d'éventuelles maladies animales vectorielles en préparant une stratégie pour pouvoir y répondre rapidement.

L'objectif est d'éviter des incompréhensions face au retard des vaccins, aux inégalités de traitement et au manque de visibilité concernant les soutiens publics attendus comme on pu connaître les agriculteurs du département face à la FCO 3.

Les impacts sanitaires et surcoûts économiques de ces maladies vectorielles sont sévères et peuvent mettre à mal les exploitations d'élevage pour certaines déjà fragilisées. En 2023, plus de 2 000 ovins, 450 bovins adultes et 260 jeunes bovins ont succombé à la FCO-8. Sans compter les pertes de production laitières, les avortements, les pertes de fertilité des troupeaux et la mortalité des animaux. Il faut également globaliser l'impact sur la génétique. Enfin, il existe un risque de déstabilisation des marchés avec des prix en baisse si on prévoit de vendre des animaux à l'export et qu'ils ne sont pas vaccinés.

Il est donc important de mettre en place et de soutenir la recherche de ces maladies afin de prévenir plutôt que de travailler dans l'urgence de la situation pour stopper l'hémorragie qui impactera de manière irréversible la pérennité de l'élevage sur les territoires !

L'État ne doit pas attendre qu'il soit trop tard, la pérennité de l'élevage et de nos filières se jouent maintenant !



Contacts :

Marie-Amélie Viargues, présidente de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06
Léo Nakich, président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 82 51 94 68
Nathalie Puech, chargée de communication à la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86
Charlotte-Eleonore Jancenelle, chargée de communication JA Aveyron : 06 87 62 58 15

Novembre 2024